acim jouanin
résistances électriques industrielles

Tél : 33/(0)2 32 38 33 33
jouanin@acim-jouanin.fr
www.acim-jouanin.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions sont conclues entre :
ACIM JOUANIN (ci-après « la Société ») – 650 rue Vulcain – ZI Nétreville – 27000 EVREUX
Tél. : +33 (0)232 383 333 – Fax : +33 (0)232 383 830 – E-mail : jouanin@acim-jouanin.fr
Et tout acheteur de produits distribués par celle-ci, d'autre part

GENERALITES

Les conditions générales de vente décrites ci-après régissent toutes les ventes de produits de la Société.
A défaut par l'acheteur d'avoir fait connaître à notre Société par lettre recommandée, au plus tard dans les 8 jours de l'expédition de l'accusé de réception de commande (ce délai étant de 15 jours pour l'acheteur domicilié à l'étranger), son désaccord sur l'une ou l'autre des dispositions ci-après l'acheteur est réputé les avoir acceptées, nonobstant toutes stipulations contraires pouvant figurer sur ses propres documents et sauf, éventuellement, l'effet de conditions particulières préalablement et expressément convenues.
Tous nos échanges peuvent s'effectuer sur tous supports (écrit, internet, téléphone) mais en cas de litige, seuls les écrits signés auront une valeur probante sur tous les autres documents.
Le changement de situation de l'acheteur, la dissolution, ou la modification de la société, le décès, l'incapacité, le redressement judiciaire ou la procédure de sauvegarde, la liquidation judiciaire ou la faillite, cette énumération n'étant qu'énonciative et non limitative, nous permettent d'annuler le marché ou d'exiger des garanties.
Toute prestation accomplie par la Société implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de ventes. Par ailleurs, il est entendu que les présentes conditions générales de ventes peuvent être traduites en une ou plusieurs langues étrangères. En cas d'incohérence entre différentes versions de ces conditions générales de ventes, la version en français prévaudra.

VALIDITE DES PRIX

Nos prix sont libellés en euros et sont hors taxe. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport et/ ou emballage applicables au jour de la commande.
Les prix de certains matériels peuvent faire l'objet d'une révision au jour de la livraison en fonction des cours de certains métaux et monnaies.
Les prix de tout article dont la date de livraison est programmée au-delà d'une période de 1 an à partir de la date de réception de la commande, sont sujets à des augmentations sauf accord écrit de notre part.

MINIMUM DE COMMANDE

Compte tenu de nos coûts de gestion, aucune commande inférieure à 200 euros H.T ne pourra être enregistrée. De plus, pour les éléments blindés tubulaires, les cartouches chauffantes, ou les matériels constitués de ces éléments, toute commande nécessitant une mise en fabrication spéciale pourra faire l'objet d'un minimum de quantité par produit.

DELAI DE MISE A DISPOSITION

La livraison est effectuée :

- par la remise directe de la marchandise à l'acheteur
- au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande

Sauf clause expresse figurant sur le présent document et contenant la formule " délai impératif accepté " ou " date impérative acceptée ", les dates et délais de mise à disposition fixés sur l'accusé de réception de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif.
Ils ne peuvent, en cas de retard, être prétexte à l'annulation de la commande ou au refus de recevoir la livraison.
Aucune indemnité ou pénalité ne peuvent être exigées en cas de retard de livraison que si elles ont été acceptées par nous expressément et par écrit.
La guerre, les grèves, les épidémies, l'interruption des transports, la pénurie du matériel, l'incident, les accidents, les retards dans les livraisons de nos matières premières, et en général toutes les clauses susceptibles d'entraîner le chômage même partiel de notre usine, sont déclarés cas de force majeure qui autorisent la suspension et retardent l'exécution des commandes. L'attention de l'acheteur est attirée sur le fait que, sauf indications contraires explicites, les délais ou dates fixés sur ce document ne constituent que des délais ou dates de mises à disposition dans nos usines et non de livraison chez l'acheteur.

CONDITIONS D'EXPEDITION

Nos marchandises, même expédiées franco, voyagent toujours, notamment en cas de perte totale, aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes les réserves auprès des transporteurs sous 48 heures maximum, et d'engager tous recours à leur encontre dans les délais légaux, l'envoi de notre facture tenant lieu d'avis d'expédition. En cas de perte totale, l'acheteur qui désire que nous intervenions auprès des transporteurs en vue d'une réclamation doit nous en formuler la demande par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la facture correspondante à la livraison. Notre intervention dans cette hypothèse ne constitue pas, de notre part, l'acceptation du risque du transport qui demeure à la charge de l'acheteur.

RECLAMATIONS ET RETOURS DE MARCHANDISES

L'acheteur dispose d'un délai ferme de 15 jours à compter de la date de livraison de la marchandise ou à compter de la date de première présentation ou mise à disposition de la marchandise, pour formuler les réserves qui motiveraient la non-conformité de cette livraison avec la commande. Passé ce délai, aucune réclamation amiable ou judiciaire de l'acheteur ne pourra être acceptée.
Les pièces jugées défectueuses par nos clients devront, après préavis, nous être retournées franco dans nos ateliers. Aucun retour ne sera accepté s'il est expédié en port dû.
Dans l'hypothèse où la conclusion de l'expertise d'un retour de matériels indique que la non-conformité détectée est liée à un non respect des préconisations d'installations, et/ ou au non respect de la notice, ce retour pourrait donner lieu à une facturation forfaitaire de 75 euros hors taxe.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf dérogation figurant aux conditions particulières, toutes nos factures sont payables comme suit :

- 1ère Affaire, Produit de stock : Règlement avant expéditions
- Produit de fabrication spéciale : Règlement avant lancement
- Affaires suivantes : Sous réserve de l'acceptation de notre service financier, par virement à 30 jours fin de mois sans escompte.

Tél : 33/(0)2 32 38 33 33
jouanin@acim-jouanin.fr
www.acim-jouanin.fr

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, si bon semble au fournisseur, et dès le premier jour de retard à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012, et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).
Les pénalités de retard, exigibles dès le 1er jour de retard, sont calculées comme suit : au minimum le taux de la BCE majoré de 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Le taux mensuel appliqué est indiqué sur nos factures.
Toute contestation relative à nos marchandises livrées, ou toute attente d'un avoir ne saurait constituer un motif de retard de règlement ou de non paiement.
En cas de non paiement d'une seule échéance, le règlement des sommes dues sur marchandises livrées ou restant à livrer devient immédiatement exigible.
Tout retard de règlement entraînera la suspension provisoire de toutes les livraisons.
Tout produit ayant eu un commencement d'exécution (étude, approvisionnement, réalisation) est dû.

GARANTIE

Notre matériel est garanti 6 mois à compter du jour de son départ de l'usine, période qui pourra être étendue à 12 mois selon le produit.
La notification écrite à notre société, dans les meilleurs délais, de l'existence de défectuosités conditionne le bénéfice de la garantie qui se limite exclusivement à la fourniture d'un matériel de remplacement des pièces reconnues défectueuses par nos services et en nos ateliers ; à l'exclusion formelle de toute indemnité quelconque, quelle que soit la durée de la réparation ou les troubles de jouissance supportés par le Client.
Les frais de main d'œuvre y afférent sont à la charge de l'acheteur de même que les frais de retour. L'échange ou la remise en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de la prolonger.
La garantie ne peut s'appliquer au matériel transformé ou réparé hors de nos Ateliers ou de celui du concessionnaire attitré, ou comportant des pièces autres que celles d'origine. Elle ne peut non plus s'appliquer en cas d'utilisation sous une tension supérieure à 5% à la tension nominale prévue, d'usure provoquée par manque d'entretien, ni aux détériorations pouvant résulter de chocs, maladresse, inexpérience de l'acheteur ou de son personnel ou lors de l'usure normale.
En tout état de cause, notre garantie contractuelle ne se substitue pas à la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre tous les défauts ou vices cachés de la chose vendue.
La garantie ne peut en aucun cas donner lieu à une reprise, à un remboursement ou à l'échange contre un autre matériel. Notre responsabilité ne peut en aucun cas être engagée en cas de mauvaise tenue à la corrosion des matériaux employés dans nos fabrications si celle-ci résulte des conditions d'utilisation des résistances.
De même, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'inadaptation de nos produits à l'application du client, si notre fourniture est conforme à sa commande.
Les conseils que nous fournissons au client, qui sont basés sur notre expérience, lui permettent de mieux définir son besoin. Il appartient au client de faire le choix définitif des spécifications du produit en fonction de sa parfaite connaissance des conditions d'utilisation de nos matériels.

FRAIS DE RECOUVREMENT

En cas de non-paiement partiel ou total du prix ou, en cas de retard de ce paiement, tous les frais, agios, droit et honoraires que la Société Venderesse viendrait à engager en vue ou à cause du recouvrement de sa créance, seraient à la charge exclusive du débiteur qui en effectuera le règlement sans qu'il soit besoin qu'une décision de justice soit prononcée à son encontre, et ce, sans préjudice de tous les autres dommages et intérêts.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

D'un commun accord entre les parties et conformément à la loi n°80.335 du 12 mai 1980, les marchandises livrées resteront la propriété de la Société jusqu'au paiement intégral des factures.
Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur devra assurer la marchandise contre tous les risques de dommages ou de responsabilité causé par celui-ci.
La simple signature par l'acheteur du bon de livraison des marchandises emporte acceptation de plein droit de la présente clause de réserve de propriété.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Toutes contestations qui résulteraient du présent contrat, de son interprétation ou de son exécution, seront soumises à la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs. Il en sera de même notamment de tout litige résultant des incidents de paiement des traites ou effets tirés à l'occasion de ce contrat.

TOLERANCES SUR PRODUITS HORS STOCK

Tous nos produits sont vendus avec les tolérances habituelles de fabrication. En particulier pour la puissance une tolérance de plus 5% moins 10 % est respectée selon la norme en vigueur (AFNOR).
En fonction de la spécificité de nos produits et des contrôles qualitatifs nous risquons hélas sur les quantités livrées d'avoir la possibilité de livrer une quantité légèrement différente à celles commandées :
- pour une 1 à 5 pièces commandées : pas de variation
- pour 6 à 9 pièces commandées : +1-0
- pour 10 à 19 pièces commandées : +2-0
- pour 20 à 49 pièces commandées : +3-0
- pour 50 à 99 pièces commandées : +4-0
- pour 100 pièces et plus commandées : +5%-0.

Cela ne pourra justifier d'aucune réclamation par l'acheteur.

RGPD

Conformément à la loi du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de vos données personnelles que vous pouvez exercer à l'adresse figurant sur ce document.